

d'essai au nombre de 100; cette loi était raisonnable et a donné des résultats magnifiques sans obliger pour autant les fermiers à obtenir des licences. En supprimant l'appui du gouvernement aux porcs élevés à la ferme commerciale, nous avons rendu l'élevage du porc à la ferme familiale, ce qui est sa place normale. Il s'agit de principes ici. Quand on recourt à des principes erronés, il n'y a pas de mesures législatives ni de règlements qui puissent réparer le tort causé. En confiant à une institution ministérielle bureaucratique ou à neuf personnes qui se font passer pour des spécialistes la pleine responsabilité de la culture, de la coordination, de la vente de la plupart des produits agricoles du Canada sinon de tous, de l'établissement de leurs prix et des règlements les concernant, vous prenez part, selon moi, à l'un des plus grands crimes qui aient été perpétrés contre les Canadiens.

Il est stipulé à l'article 22 que nous voulons une production et une industrie fortes, efficaces et concurrentielles relativement à un ou plusieurs produits réglementés et, plus loin, «compte tenu des intérêts des consommateurs du ou des produits réglementés». Cette façon d'aborder le problème peut sembler servir l'intérêt du public; c'est comme si le gouvernement disait qu'il va façonner l'agriculture suivant les besoins des consommateurs canadiens. Compte tenu du coût de la vie actuel, je comprends très bien la situation des consommateurs canadiens. Mais je ne crois pas qu'ils veuillent nécessairement se décharger de tout le fardeau sur les agriculteurs. Il y a bien peu de Canadiens dont les grands-parents ne vivaient pas dans la petite ferme familiale. Personne ne travaille avec plus d'acharnement pour son gagne-pain que le chef d'une entreprise agricole familiale; cela je crois que personne au Canada ne saurait le contester.

En outre, chaque fois que vous achetez du pain, un rôti de bœuf ou un sac de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, ce n'est pas seulement le fruit du travail de l'agriculteur que vous achetez, mais celui de toute sa famille. C'est le fruit du travail de gens voués à un genre de vie essentiel à la société canadienne, si l'on veut qu'elle soit saine et heureuse. Ce n'est pas le secteur agricole qui doit faire les frais de toute la lutte contre la vie chère. Cela condamnerait l'agriculteur à devenir un rouage trop adaptable dans un mécanisme très inefficace.

L'agriculture a réussi depuis vingt ans, malgré des difficultés sans nom, à produire des denrées alimentaires toujours meilleures et toujours moins chères, à la grande surprise du monde occidental. Les fermiers à qui l'on demandait de doubler leur production y ont réussi et l'on souvent même triplée et quadru-

plée. Quelles ont été les conséquences pour les cultivateurs? Leur sécurité a souvent diminué à tel point qu'ils ont dû vendre leurs fermes à la prétendue société efficace pour qui seul le rendement compte de la nourriture à bon marché à cause de la surproduction.

En 1957 et 1958, le gouvernement Diefenbaker a hérité d'une crise agricole. Même s'il n'estimait pas avoir réponse à tout, il s'est mis au travail et a formulé une nouvelle politique dynamique et souple qu'il a mise à l'essai. D'accord, il a fait des erreurs, dont celle de subventionner certains produits agricoles sans fixer de plafond. L'expérience était audacieuse et elle a échoué lamentablement parce que des produits agricoles subventionnés ne mettent pas forcément des aliments moins coûteux sur la table de l'ouvrier. C'est pourquoi le contribuable canadien a dû payer en subventions, en 1959 et en 1960, 23 millions et 24 millions de dollars respectivement pour les seuls produits du porc.

Des députés qui s'y connaissent en agriculture ont alors informé le ministre que ces programmes avaient besoin de retouches, ce qui a eu pour effet de nous faire revenir au même vieux principe d'aide à la ferme familiale. En un sens, nous avons remis des licences aux cultivateurs et payé des prix de soutien à ceux qui cultivaient la terre, sans toutefois donner un appui illimité à ceux qui ne dépendaient pas de la terre comme gagne-pain.

Lorsqu'on a tenté la même expérience en Ontario pour l'élevage de la volaille, on a échoué lamentablement. L'industrie du poulet à griller est passée d'une façon générale des fermes aux sociétés. Les aviculteurs eux-mêmes ont organisé et établi des offices provinciaux de commercialisation de la volaille. Ils ont créé le plan de commercialisation.

• (4.20 p.m.)

**Une voix:** Demandons un quorum.

**M. Bigg:** Ils ont déterminé les quotas. Je pense, qu'on me corrige si je fais erreur, qu'en Ontario l'industrie de la volaille a mis sur pied un système pratique et viable qui, sans contrôle, permet aux éleveurs de vivre sur leurs terres avec leurs familles. Monsieur l'Orateur, par votre entremise, j'en appelle au ministre de l'Agriculture (M. Olson) et à ses 40 docteurs en philosophie pour que nous ne répétions pas les erreurs coûteuses déjà commises autrefois. Nous avons montré la façon de les corriger, qui est de laisser ces industries aux mains des producteurs. Leurs demandes ne sont pas exorbitantes. Étant de bons fermiers et de bons citoyens canadiens, ils ont maintenu leurs prix et leurs quotas à